



HAUT-COMMISSARIAT
DE LA RÉPUBLIQUE
EN NOUVELLE-CALÉDONIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délinquance en Nouvelle-Calédonie

BILAN 2024 ET STRATÉGIE 2025

PLAN DE RESTAURATION DE LA SECURITE DU
QUOTIDIEN

CABINET

Conférence de presse
du 11 Mars 2025

DOSSIER DE PRESSE
DÉLINQUANCE EN NOUVELLE-CALÉDONIE
BILAN 2024 ET STRATÉGIE 2025

Table des matières

EDITO.....	3
PREAMBULE.....	4
I. LES CARACTERISTIQUES DE LA DELINQUANCE EN NOUVELLE-CALEDONIE.....	5
1) Délinquance générale.....	5
2) Les atteintes aux biens	6
• Les cambriolages	6
• Les vols de véhicules.....	6
• Les destructions et dégradations.....	7
3) Les atteintes aux personnes.....	8
4) Les violences intrafamiliales.....	9
5) Focus particuliers.....	10
La part des mineurs dans les faits de délinquance	10
L'alcool.....	11
Les saisies et dessaisissements d'armes	11
Le braconnage en Nouvelle-Calédonie.....	12
II. BILAN DES ACTIONS ENGAGEES PAR LES FORCES DE L'ORDRE.....	13
1) Une présence renforcée sur le terrain.....	13
• Les émeutes de mai 2024	13
• La route de Saint-Louis- commune du Mont-Dore.....	14
• Les contrôles routiers	15
• Le COTAF.....	16
2) Des actions en matière de sécurité routière.....	17
3) Des actions en matière de lutte contre les stupéfiants.....	18
4) Des actions en matière de lutte contre le trafic d'armes	19
5) Des actions en matière de lutte contre les violences intrafamiliales	20
• La prise en charge des auteurs	20
• L'hébergement d'urgence	20
• La protection des victimes	20
6) L'intervention du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD).....	21
7) Focus sur la délinquance économique.....	22
III. PLAN DE RESTAURATION DE LA SECURITE DU QUOTIDIEN.....	25
1) Stratégie de contrôles renforcés sur la voie publique.....	25
• Lutte contre les atteintes aux biens	25
2) En matière de sécurité routière	26
• Renforcement des contrôles routiers par les forces de l'ordre.....	26
• Maillage du territoire par le déploiement des dispositifs de contrôle	26
• Mise en œuvre de la procédure administrative d'immobilisation et de mise en fourrière.....	26
3) En matière de lutte contre les stupéfiants.....	26
4) En matière de lutte contre les violences intrafamiliales.....	27

5) En matière de prévention de la délinquance	27
6) En matière d’habitat précaire et de cohésion sociale	28
7) En matière de circulation des armes sur le territoire.....	28
8) En matière de désinformation	29



Parce que l'on ne protège bien que ce que l'on connaît bien, j'ai voulu que dans chaque territoire, au plus près des réalités locales, des actions ciblées soient pensées et menées pour lutter plus efficacement contre cette délinquance qui empoisonne la vie des Français et des calédoniens.

C'est le sens de ces plans territoriaux de restauration de la sécurité du quotidien, conçus par les haut-commissaires, avec nos forces de l'ordre et de nombreux acteurs concernés par la protection de nos compatriotes.

Ces plans reposent donc sur une philosophie d'action à laquelle je crois : la subsidiarité. Dans notre État encore trop jacobin, elle est essentielle.

Car Paris ne sait pas tout ! Ce n'est pas au ministre que je suis de dire quelle patrouille placer à tel carrefour : la sécurité du quotidien est d'abord une affaire de terrain.

J'ai choisi de faire confiance aux acteurs de terrain. Et ce choix était le bon.

Car sous l'autorité de chaque préfet et haut-commissaire, un travail exceptionnel et inédit a été réalisé, pour dresser, à travers des diagnostics territoriaux, une cartographie précise et complète de la délinquance, dans chaque département et territoire. Désormais, et à partir de cette cartographie, des actions ciblées vont être lancées. Elles seront nécessairement différentes selon les territoires, mais elles devront être convergentes quant à l'objectif poursuivi : obtenir des résultats. Car c'est ce que les Français nous demandent.

Nous les obtiendrons. Car les préfets et les haut-commissaires ont fait le choix de méthodes qui ont prouvé leur efficacité. C'est le renforcement de la présence et de la visibilité de nos forces de l'ordre, pour rassurer les citoyens et dissuader les délinquants. C'est la concentration des efforts sur les lieux les plus propices à la délinquance ou les profils les plus problématiques. C'est aussi l'action conjointe avec la Justice et la relation essentielle avec les Maires.

Ensemble, tous ces plans dessinent désormais comme un vaste plan de bataille au service d'une même exigence de fermeté : garantir l'ordre républicain, pour protéger tous les Français, où qu'ils résident. Être protégé : c'est le premier droit de chaque citoyen et donc le premier devoir de l'État. Je veux saluer tous les courageux du ministère de l'Intérieur qui dans chaque territoire mènent ce combat républicain, contre l'impunité et pour la sécurité des Français. Ils sont la fierté de notre ministère.

Bruno RETAILLEAU
Ministre d'État, ministre de l'Intérieur.

La Nouvelle-Calédonie fait face à une **délinquance d'appropriation**, marquée en 2024 par une forte augmentation des atteintes aux biens, **conséquence directe de la grave crise d'ordre public** survenue à partir du 13 mai 2024. En effet, cette crise a été provoquée par des manifestations violentes, entraînant des blocages, des affrontements violents, des incendies, pillages et des destructions de biens.

Le territoire se distingue également par la **prégnance des coups et blessures volontaires**. En 2024, les **affrontements durant les émeutes et consécutifs à ces dernières, sont la principale cause de cette forte augmentation**, et notamment des violences sur les agents de la force publique.

Malgré une baisse inhabituelle cette année, en raison de la période insurrectionnelle¹, le **nombre de violences intrafamiliales (VIF) reste élevé et place la Nouvelle-Calédonie parmi les territoires les plus touchés de l'ensemble de l'espace national et où les femmes, principales victimes, sont les plus vulnérables**.

La part des mineurs délinquants reste élevée même si elle enregistre une baisse sur l'année 2024. Elle est davantage marquée dans les atteintes aux biens. Certains d'entre eux sont très jeunes, livrés à eux-mêmes et particulièrement hermétique à toute forme d'autorité. La quasi-totalité des actes d'appropriation est réalisée à des fins **ludiques**. **De nombreux mineurs bien ancrés dans la délinquance présentent déjà une addiction à l'alcool et au cannabis**.

En Nouvelle-Calédonie, le **cannabis est le psychotrope le plus consommé** et représente la **majeure partie des infractions relevées**. Localement, le **trafic de cannabis tend à s'organiser principalement entre la côte Est et le Grand Nouméa**. La crise insurrectionnelle du 13 mai 2024 a entraîné une modification des modes opératoires mis en place localement par les trafiquants et une **recrudescence de la production au sein de cette même agglomération par le développement de cultures « indoor »**.

En revanche, **le territoire est épargné par des phénomènes** qui touchent la métropole et certains Outre-mer **tels que le grand banditisme, les vols à main armée, le trafic d'êtres humains**. L'insularité, l'éloignement géographique des grandes voies de trafic international ainsi que l'existence d'une monnaie locale préservent la circonscription de police de Nouméa du type de délinquance organisée observée en métropole. Il n'y a pas de vols à main armée au préjudice des banques, d'enlèvements crapuleux, de filières structurées de vols de véhicules ou des territoires placés sous la coupe de dealers.

Enfin, le traitement de la délinquance doit être envisagé dans sa globalité. Si la compétence du représentant de l'État est concentrée sur le maintien de l'ordre public, la diminution des faits délictuels est le résultat d'un engagement entre tous les services, notamment en matière de prévention : l'autorité judiciaire, les collectivités de Nouvelle-Calédonie (gouvernement, provinces, municipalités), la communauté de l'éducation et de la formation (Vice-rectorat et régiment du service militaire adapté).

Au-delà, dans une logique de continuum de sécurité, chaque citoyen est susceptible d'y prendre part, en rejoignant des dispositifs de partenariat (participation citoyenne) et en observant individuellement certaines précautions dans sa vie quotidienne.

¹ « Déficience des moyens de transports, barrages, entraves enflammées, couvre-feu, arrêté interdiction vente alcool, commissariats de police de secteur détruits... »

I. LES CARACTERISTIQUES DE LA DELINQUANCE EN NOUVELLE-CALEDONIE

1) Délinquance générale

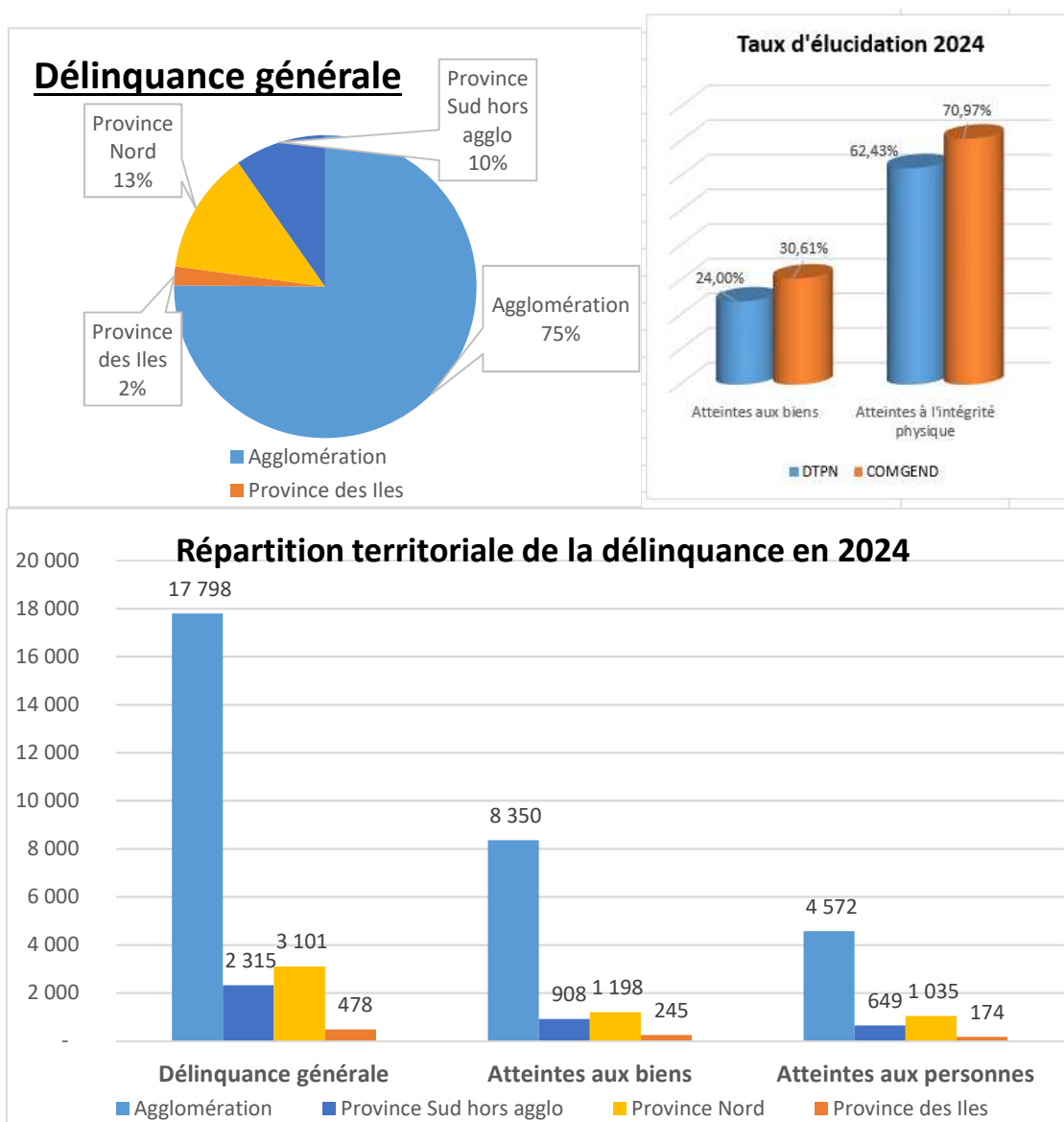
La délinquance demeure un **phénomène localisé et urbain, non structuré** et toujours **fortement liée à l'alcool, voire au cannabis**. Cette délinquance d'opportunité, dont les acteurs agissent souvent dans l'instant, est par nature difficile à appréhender par les services de police ou de gendarmerie.

La province des Iles Loyauté reste épargnée dans son ensemble des phénomènes de délinquance générale.

Pour autant, cette année, les faits de délinquance sont en nette hausse, en lien avec les émeutes qui ont marqué ce territoire depuis mai 2024, notamment en agglomération qui représente 75% de la délinquance générale.

Les taux d'élucidation sont en légère baisse en 2024 avec **50%** de faits élucidés en zone police et près de **57%** en zone gendarmerie. Cette baisse est néanmoins mesurée au vu du volume des faits constatés sur l'année et de leur nature, notamment les destructions des biens par incendie et les violences sur les forces de l'ordre.

A noter, que les infractions décelées dans le cyberspace en zone gendarmerie, ont également connu une **forte progression (+56,5%) avec 252 délits constatés en 2024 contre 161 en 2023**. Cette augmentation est due aux cyber-patrouilles réalisées par l'unité cyber du COMGEND qui ont été orientées vers les menaces de mort envers les élus durant la période des émeutes et les recherches de receleurs des pillages des centres commerciaux.



2) Les atteintes aux biens

Conséquence directe des émeutes de mai 2024, les **atteintes aux biens bondissent de 33.60 % avec 10 784 faits constatés en 2024.**

A noter toutefois que le ratio de mineurs est en baisse dans la délinquance d'appropriation: la part des mineurs dans les atteintes aux biens est de 29 % en ZGN et de près de 27% en ZPN. En revanche, dans les **vols avec violences** en zone police, **40% des mis en cause sont des mineurs.**

	Nombre de faits enregistrés par année						Évolution 2023/2024	Taux / 1000 h	
	2019	2020	2021	2022	2023	2024		NC	Métropole
ATTEINTES AUX BIENS	9 903	8 423	8 060	8 860	8 072	10 784	33.60%	39.73	28.01
dont CAMBRIOLAGES	2 593	1 924	1 925	1 907	1 804	3 099	71.80%	11.42	4.94
dont VOLS DE VÉHICULES	1 147	1 070	1 139	1 259	867	1 152	32.90%	4.24	2.08
dont DESTRUCTIONS ET DEGRADATIONS	-	1 587	1 659	1 677	1 674	3 221	92.40%	11.87	3.91

- Les cambriolages

Les cambriolages augmentent fortement de **+71.80%, avec 3 099 faits enregistrés en 2024 contre 1 804 en 2023.** Touchant tous les lieux, la progression la plus forte des cambriolages est celle visant les locaux d'activité professionnel et associatif (LAPA), notamment sur le grand-Nouméa. La période des exactions de mai à octobre 2024 a particulièrement été impactée par ces faits touchant la province sud pour plus de ¾ des faits et principalement les communes du grand-Nouméa. Le constat est le même pour les cambriolages **des résidences principales et secondaires** pour lesquels l'augmentation en 2024 est respectivement de +27,7 % et de + 45,7% en zone gendarmerie.

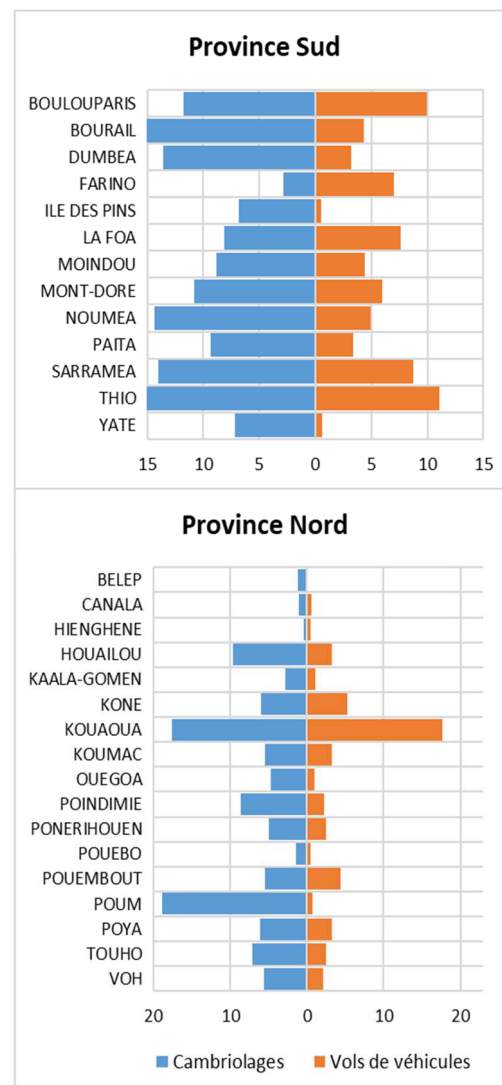
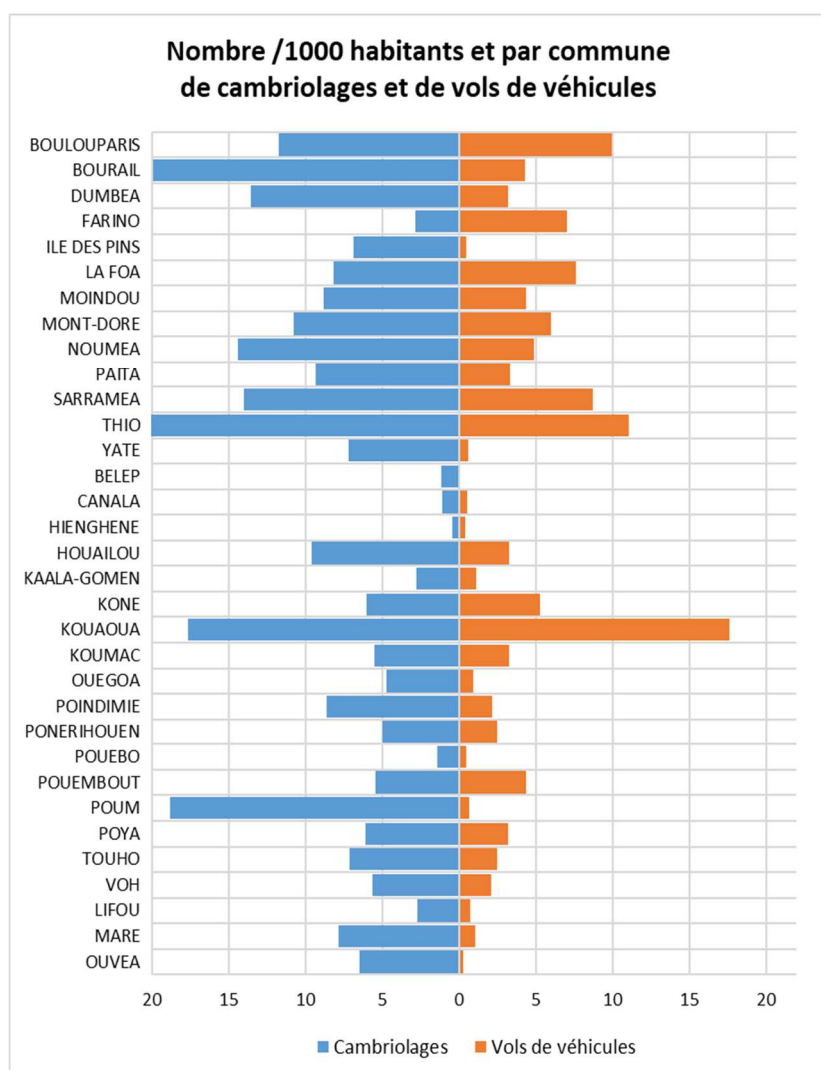
Le maillage territorial des brigades spécialisées de terrain en zone police contribue fortement aux bons résultats enregistrés dans la lutte contre cette délinquance acquisitive, à laquelle les Nouméens sont particulièrement sensibles. Les services judiciaires participent grandement à cette action en assurant le traitement procédural en temps réel et en approfondissant les investigations grâce à l'exploitation systématique de tous les éléments disponibles.

- Les vols de véhicules

Les vols de véhicules ont connu en 2024 une **hausse de 32.90 %**, tout en restant en deçà de 2022, année record avec 1 259 vols de véhicule constatés.

Le taux de résolution baisse, en raison de l'usage des véhicules volés sur des barricades enflammées, rendant toute constatation impossible. Bien que diminuant mécaniquement, la part des mineurs impliqués dans ces vols reste élevée (23,3 % des personnes interpellées en zone gendarmerie et 26% en zone police).

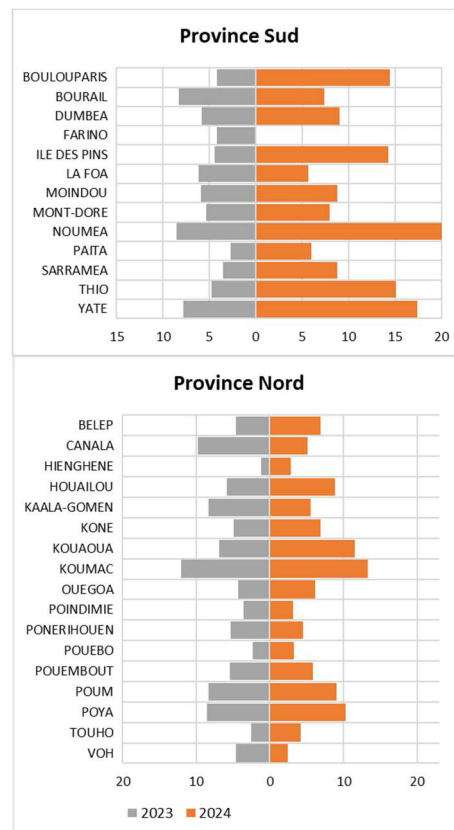
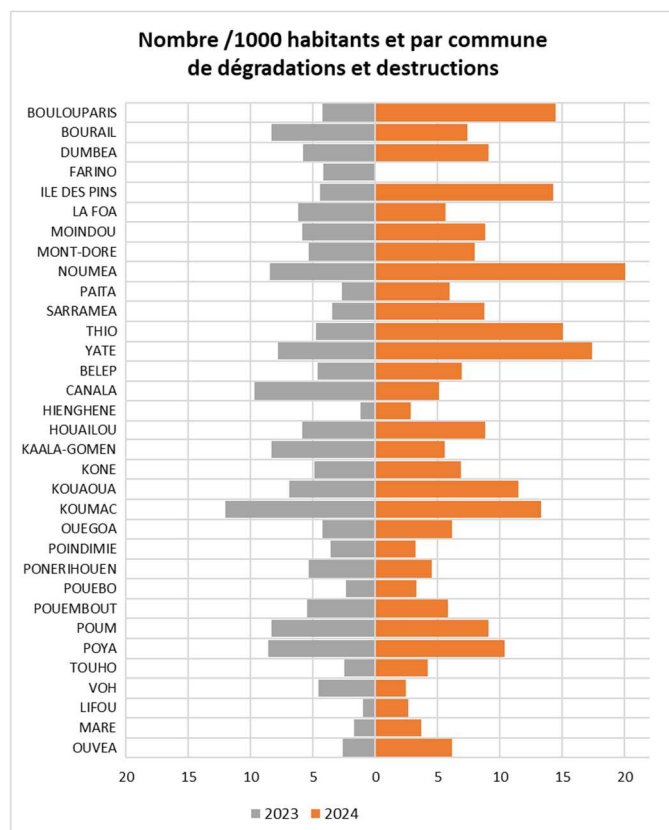
Une recrudescence des car-jackings a eu lieu sur la RP1 dans la traversée de la tribu St Louis, au Mont Dore, avec 64 faits constatés, au cours des mois de mai, juin et juillet 2024. Ce type de vol a été un phénomène très marqué sur cette partie du territoire.



- Les destructions et dégradations

L'année 2024 a été marquée par la crise durant laquelle des actions violentes d'atteintes aux biens (destructions par incendies de commerces, de véhicules sur le grand Nouméa, actions violentes contre les forces de sécurité intérieure, pillages) ont été commises. Les destructions de dégradations ont augmenté de **+92.40% entre 2023 et 2024**, avec 3 221 faits enregistrés par les forces de l'ordre en 2024.

Ainsi, le **taux des destructions et dégradations en 2024 pour 1 000 habitants est près de trois fois plus élevé en Nouvelle-Calédonie qu'au niveau national**.



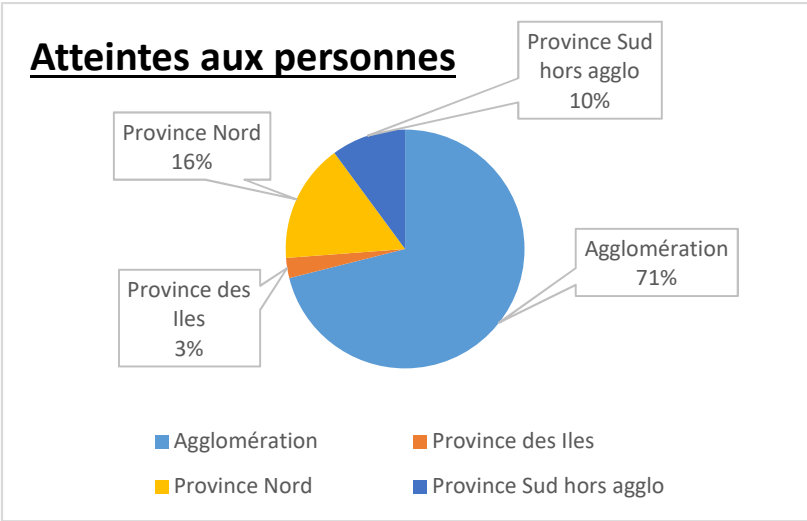
3) Les atteintes aux personnes

	Nombre de faits enregistrés par année						Évolution 2023/2024	Taux / 1000 h	
	2019	2020	2021	2022	2023	2024		NC	Métropole
ATTEINTES AUX PERSONNES	3 994	4 787	4 775	5 279	5 936	6 481	+9.20%	23.88	12.83
dont VIOLENCES PHYSIQUES CRAPULEUSES	197	213	169	184	180	251	+39.40%	0.92	0.85
dont VIOLENCES PHYSIQUES NON CRAPULEUSES	2 967	3 622	3 458	3 872	4 388	4 755	+8.40%	17.52	7.77
dont VIOLENCES SEXUELLES	287	310	405	420	506	410	-19.00%	1.51	1.46

Le territoire se distingue par la **prégnance des violences physiques non crapuleuses**, qui enregistrent une hausse de plus de 8% entre 2023 et 2024 et **jusqu'à 60% depuis 2019**. En comparaison avec la métropole, le **nombre de faits pour 1 000 habitants est deux fois plus élevé**, avec un taux à **17.52** pour la NC contre 7.77 au niveau national.

Les affrontements durant les émeutes sont la principale cause de cette forte augmentation, ainsi que les violences faites sur les agents de la force publique. Ainsi, en zone gendarmerie **1039 agents de la force publique ont été victimes de violences ou voie de faits dans l'exercice de leur fonction**, contre 339 en 2023.

Les outrages et violences contre les dépositaires de l'autorité publique atteignent le niveau le plus élevé pendant la période du 12 juin au 25 juin 2024 avec une multiplication par 14 du nombre d'infractions par rapport à celles observées sur la même période en 2023 (source SSMI).



Les faits de violences physiques crapuleuses augmentent également de 27.41% comparativement à 2019 et de 39.40% de 2023 à 2024.

Le taux de violences sexuelles a diminué en 2024 de -19% par rapport à l'année 2023 mais demeure néanmoins très élevé par rapport à 2019, soit + 42.86%. En Nouvelle-Calédonie, la famille est le lieu de 43% des violences physiques ou sexuelles et la majorité des victimes sont des femmes (source ISEE NC). L'étude révèle par ailleurs que les violences intrafamiliales sont davantage plus prégnantes en zones d'habitat moins denses. Le cadre familial et conjugal favorise la répétition des actes.

4) Les violences intrafamiliales

	Nombre de victimes constatées par année						Évolution 2023/2024
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	
VIOLENCES INTRAFAMILIALES	1 576	2 027	2 217	2 510	3 012	2 452	-18.60%
dont VIOLENCES CONJUGALES	1 133	1 453	1 636	1 848	2 197	1 703	-22.50%

La Nouvelle-Calédonie est un des territoires les plus touchés par les violences intrafamiliales de l'ensemble de l'espace national, dont 69% de ces faits concernent les violences conjugales.

Les semaines de graves troubles à l'ordre public en 2024 notamment du 13 mai 2024 à mi-juillet 2024 pourraient expliquer la diminution de -18.60% des faits durant lesquelles les démarches des victimes pourraient avoir été freinées (difficultés de déplacements des usagers, affrontements, routes entravées, fermeture des commissariats de secteurs, suspension des transports en communs...). **L'interdiction et la réglementation des ventes d'alcool durant cette période ont très probablement joué un rôle important dans cette diminution.**

En effet, l'usage excessif d'alcool ou de stupéfiants (cannabis) est régulièrement constaté dans les actes de violence par les forces de l'ordre. La commission de ces actes intervient quasi systématiquement sur fond d'alcool qui est régulièrement utilisé comme prétexte pour expliquer (voire justifier) la violence physique, alors qu'il sert principalement de catalyseur, déclenchant des actes provenant d'une violence déjà présente au quotidien et au sein des familles.

Au centre pénitentiaire de Nouvelle-Calédonie, **un détenu sur trois incarcérés, a été condamné pour des violences intrafamiliales.**

En dépit de cette diminution atypique, le **volume des VIF demeure élevé et situe la Nouvelle-Calédonie parmi les territoires où les femmes, principales victimes, sont les plus exposées.** En effet, les faits de violences intrafamiliales recensés depuis la création du Grenelle en 2019 ont augmenté de **+56%**.

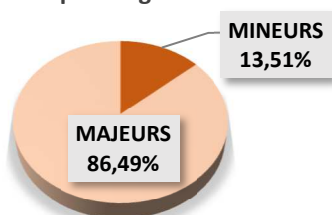
Les femmes sont les premières victimes des violences au sein des familles. Tout comme en 2024, où une femme était morte la nuit de la Saint Sylvestre sous les coups de son conjoint à Bourail, **l'année 2025 a débuté avec un drame conjugal, dans un contexte d'alcoolisation, à Yaté**. Le territoire calédonien aura ainsi connu en 2023 trois meurtres conjugaux à Canala, Thio et Dumbéa et, dans deux cas sur trois, les victimes sont des femmes. En 2022, trois femmes ont été tuées par leurs conjoints. À l'occasion de l'enquête Cadre de vie et sécurité (CVS) menée pour la première fois en 2021 en Nouvelle-Calédonie, 14 500 personnes ont révélé avoir subi des violences physiques ou sexuelles en 2019 et 2020 soit 7.6% des adultes chaque année.

Il s'agit d'un sujet de préoccupation majeure. L'augmentation des faits signalés est un signe encourageant soulignant un mouvement de libération de la parole que le Grenelle et les actions mises en œuvre sur le territoire ont sans doute encouragé.

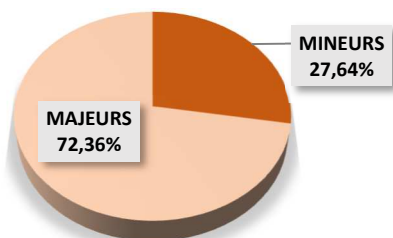
5) Focus particuliers

La part des mineurs dans les faits de délinquance

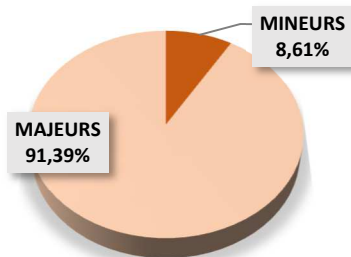
Part des mineurs
dans la délinquance générale en 2024



Part des mineurs
dans les atteintes aux biens en 2024



Part des mineurs
dans les atteintes aux personnes en 2024



La délinquance touche une population de plus en plus jeune en Nouvelle-Calédonie.

Elle est davantage marquée dans les atteintes aux biens pour lesquels elle approche des **29%** en zone police et près de **27%** en zone gendarmerie.

La part des mineurs dans les vols de véhicules et les cambriolages connaît une nouvelle baisse en 2024, mais demeure néanmoins très élevée :

- pour les vols de voiture, elle **diminue de 10% en zone police** à Nouméa (26% en 2024 contre 36% en 2023) et de **9% en zone gendarmerie** (23% en 2024 contre 32% en 2023). ;
- concernant les cambriolages, elle **s'élève à 33% en zone gendarmerie** (47% en 2023) **et à 32% en zone police** (46% en 2023).

Certains d'entre eux sont très jeunes, livrés à eux-mêmes et particulièrement hermétiques à toute forme d'autorité. La quasi-totalité des actes d'appropriation est réalisée à des fins ludiques. De nombreux mineurs bien ancrés dans la délinquance présentent déjà une addiction à l'alcool et au cannabis.

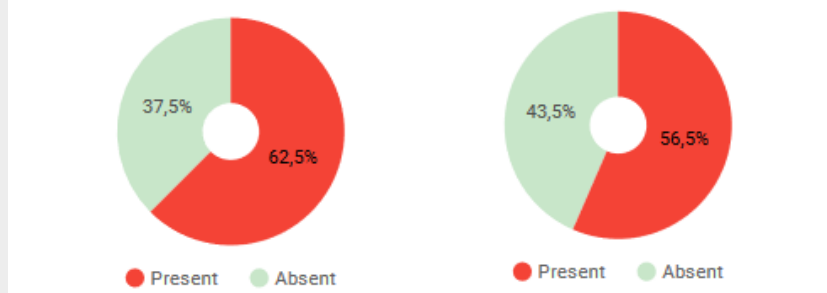
Afin de permettre d'enrayer les trajectoires de basculement et d'enracinement de la délinquance, des alternatives à la réponse pénale sont mises en œuvre. Les dispositifs règlementaires tel que le **rappel à l'ordre par le maire** ou encore les **alternatives aux poursuites judiciaires**, ont vocation à assurer une **prise en charge rapide, adaptée et plus systématique** aux faits d'incivilités et de petite délinquance commis par des mineurs ou des jeunes majeurs.

L'alcool

Une large majorité des problématiques en matière d'ordre public résulte d'une consommation excessive d'alcool. Chaque année, près de 5 000 cas d'ivresses publiques manifestes (IPM) sont recensés par la direction territoriale de la police nationale, compétente à Nouméa. Au cours de l'année 2024, les IPM diminuent de 4% avec 4 959 IPM contre 5 169 en 2023. L'alcool continue à sévèrement impacter la délinquance quotidienne, la sphère familiale et les comportements routiers (près de 8 mis en cause en zone police sur 10 interpellés en flagrant délit sont alcoolisés).

Typologie des accidents mortels en Nouvelle-Calédonie (Observatoire sécurité routière Nouvelle-Calédonie / DITTT) :

Conduite addictive : L'alcool / Cannabis



Les saisies et dessaisissements d'armes

Les auteurs de violences conjugales, détenteurs d'une arme, font l'objet d'une inscription systématique sur le **fichier national des personnes interdites d'acquisition et de détention d'armes (FINIADA)** sur décision de l'autorité judiciaire et d'une procédure de saisie de leurs armes à feu.

En 2022, sur les **385** personnes inscrites au FINIADA sur décision judiciaire, **126** inscriptions concernent des violences sur conjointe, concubine ou partenaire liée par un pacte civil ; 9 sont assorties d'une ordonnance de protection. En 2023, sur **217** inscriptions au FINIADA sur décision judiciaire **70** concernent des violences conjugales dont 7 assorties d'une ordonnance de protection. En 2024, **471** inscriptions au FINIADA sur décision judiciaire dont **152** concernent des faits de violences intrafamiliales.

Les quatre communes de l'agglomération représentent à elles seules en 2024, plus de la moitié de ces inscriptions.

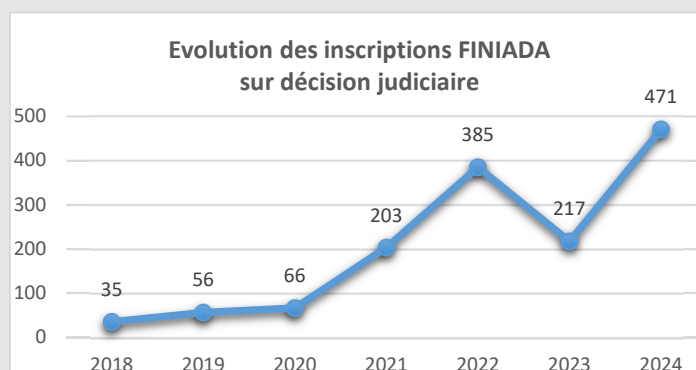
NOUMEA : **162**

DUMBEA : **51**

MONT-DORE : **50**

PAITA : **38**

soit un total de **301 inscriptions** dont **91** pour des faits de violences intra familiale.



Le braconnage en Nouvelle-Calédonie

En Nouvelle-Calédonie, le vol de bétail ne concerne pas que les bovins, mais aussi d'autres espèces, de manière plus marginale (porcs, chevaux). Toutefois, les actes de malveillance perpétrés contre l'espèce bovine sont les plus sensibles, compte-tenu de la place prépondérante qu'elle occupe dans le quotidien des calédoniens et dans le tissu économique du pays.

Le phénomène du vol de bétail ne concerne pas une zone géographique déterminée, mais l'ensemble du territoire. Toutefois, les communes de la côte Ouest sont les plus touchées. Le moment choisi est presque toujours **la nuit**, même si quelques vols se sont produits en milieu de journée, **loin de toute habitation, dans des configurations géographiques difficiles** dues notamment à l'étendue des propriétés, et sont souvent portés tardivement à la connaissance des gendarmes car les propriétaires ne peuvent pas faire une visite quotidienne de leur cheptel. Les retombées néfastes de ce phénomène se chiffrent en plusieurs millions de francs.

Un **plan d'action de lutte contre le vol de bétail a été mis en place en 2023** par le COMGEND permettant d'installer dans le temps un contact régulier entre les éleveurs et la gendarmerie afin de faciliter l'action des gendarmes et optimiser les chances de résolution des enquêtes. A ce titre, chaque **brigade de gendarmerie dispose d'un « référent éleveur gendarmerie »**.

Un **protocole établissant « la sécurité participative dispositif éleveurs vigilants »** a été signé le **22 février 2024 entre le ministre de l'intérieur et des Outre-Mer, la ministre déléguée chargée Outre-Mer**, la chambre d'agriculture et de la pêche de Nouvelle-Calédonie, le syndicat des éleveurs de Nouvelle-Calédonie et le collectif de vigilance des éleveurs.

La création d'une brigade mobile à Moindou en 2024, ayant vocation à intervenir sur le ressort de la compagnie de LA FOA au moyen d'un « Gend Truck » (fourgon équipé permettant la prise de plainte en mobilité et de se rendre dans des endroits isolés), a permis une expertise particulière en matière de lutte contre les infractions environnementales, notamment dans le domaine du braconnage.



II. BILAN DES ACTIONS ENGAGEES PAR LES FORCES DE L'ORDRE

1) Une présence renforcée sur le terrain

- Les émeutes de mai 2024

A compter du 13 mai 2024, la Nouvelle-Calédonie a traversé une grave crise insurrectionnelle, marquée par des manifestations de violence et des tensions significatives, à la suite d'un projet de révision constitutionnelle visant à mettre partiellement fin au gel du corps électoral habilité à voter aux élections provinciales.

Les émeutes, conduisant à des blocages de routes et à des confrontations violentes entre manifestants et forces de l'ordre, ont débuté initialement à Nouméa, puis se sont propagées à d'autres communes de la Grande Terre et des îles comme l'Île des Pins et Maré. Malgré les efforts des autorités, les troubles ont persisté avec des épisodes récurrents d'affrontements, d'incendies volontaires, de barricades et de destructions de biens publics et privés. Des incidents graves, incluant des blessures parmi les forces de l'ordre (765 blessés au 31/12/2024) dont 3 blessés graves (policiers de Bac en intervention sur la voie publique) ainsi que 14 décès dont deux gendarmes mobiles sont à déplorer. **Du 13 mai 2024 au 31/12/2024 : 3702 interpellations ont été réalisées.**

Cette situation a entraîné la fermeture partielle ou totale des infrastructures publiques, des écoles, des commerces et des services essentiels dans les zones touchées. Des perturbations majeures dans les transports et les communications ont eu lieu, notamment avec la fermeture temporaire de l'aéroport international de Nouméa – La Tontouta pendant des jours. De nombreuses personnes n'ont pu accéder aux soins pendant de longues semaines, le centre hospitalier ayant été difficilement accessible du fait de barrages et d'agressions mis en œuvre par les émeutiers. De même, des centres de dialyses et cabinet médicaux ont été brûlés. Ces émeutes sont intervenues alors que le début de l'année était déjà marqué par une situation économique très dégradée par la crise du nickel.



Cette situation, extrêmement tendue et préoccupante, avec des troubles à caractère insurrectionnel, a nécessité plusieurs mesures des autorités :

- **l'état d'urgence a été déclaré** par le Président de la République du 15 mai 2024 au 28 mai 2024, permettant un renforcement significatif des forces de sécurité et l'adoption de mesures strictes pour maintenir l'ordre public (assignations à résidence, blocage de l'application mobile TIK TOK...),
- **plus de 3 000 membres des forces de l'ordre**, incluant gendarmerie mobile, CRS et autres unités spécialisées, ont été déployés pour maintenir l'ordre et sécuriser les zones sensibles,
- **des mesures de sécurité ont été appliquées**: mise en place de couvre-feux, interdictions de rassemblements, de vente d'alcool et de port d'armes pour limiter les actes de violence et les débordements,
- **le déplacement du président de la République**, Emmanuel Macron, accompagné par trois de ses ministres, afin de rencontrer les élus le 23 mai 2024.



Le coût des destructions liées aux émeutes est considérable, plusieurs centaines d'entreprises ayant subi des dégradations, sans compter les infrastructures publiques. Six établissements scolaires ont ainsi été totalement dégradés. Concernant le secteur privé, les dernières estimations font état de **750 entreprises partiellement ou totalement détruites, et 1375 entreprises ont été touchées indirectement**, à des degrés variables. Au-delà du bilan humain et matériel, ces destructions ont entraîné une hausse substantielle du nombre de chômeurs alors que la situation financière des comptes sociaux était déjà critique. Dans son rapport de décembre 2024, publié le 07 février 2025, l'INSEE estime qu'au moins 11 600 salariés du secteur privé ont perdu leur travail depuis le 31 mars 2024.

Cette situation a également accentué le nombre d'opérations anti-délinquance des forces de l'ordre, passant **du simple au triple sur l'année 2024**. Les mois d'émeutes ont vu le renforcement des équipes judiciaires d'enquêteurs spécialisés métropolitains pour mettre hors d'état de nuire les délinquants ayant participé aux exactions dès le mois de mai. Ainsi, sous l'autorité du procureur de la République, le STPJ a eu à traiter plus de 1400 gardes à vues, et a diligenté plusieurs centaines de dossiers.

Il reste encore plus d'une dizaine d'enquêtes à traiter concernant des faits graves qui ont été perpétrés en zone police.

En matière de vidéoprotection en Nouvelle-Calédonie, Nouméa et ses communes limitrophes concentraient les trois quarts des équipements avec 260 caméras de vidéoprotection de voie publique en fonctionnement. A sortir des exactions, 112 caméras ont été détruites soit 43% du parc.

Pour la période comprise entre mai et décembre 2024, le Haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie a traité en matière de détention d'armes **94 réquisitions des forces de sécurité intérieure portant sur 204 personnes. Les inscriptions au fichier national des personnes interdites d'acquisition et de détention d'armes (FINIADA) ont doublé par rapport à 2023 : 301 d'entre elles concernent Nouméa et le grand Nouméa, lieux des principales exactions.**

- La route de Saint-Louis- commune du Mont-Dore

Depuis fin 2023, de nouveaux troubles à l'ordre public étaient réapparus aux abords de la tribu de Saint-Louis, liés au contexte sensible d'une possible fermeture de l'usine du Sud qui emploie de nombreux ressortissants de la tribu de Saint-Louis. Les premiers mois de l'année 2024 ont été encore émaillé d'incidents importants (individus masqués et violents, car-jackings, caillassages, jets de projectiles, entraves de la circulation...). De fait, la gendarmerie nationale avait déployé des efforts importants sur la zone par un dispositif de surveillance et de sécurisation renforcée.

Toutefois, cette situation s'était encore dégradée durant les événements qu'a connus la Nouvelle-Calédonie à compter du 13 mai 2024 (tirs d'armes, caillassages, jets de cocktail Molotov, constitution de nombreux barrages, intensification d'opérations armées et très agressives de « car-jacking » envers la population). La sécurité des usagers de la route n'a pu être rétablie, ce qui a conduit à la fermeture des verrous à Saint Louis, initialement filtrants. Pendant des mois, la circulation était interrompue de part et d'autre de la tribu de Saint Louis, sur la route provinciale 1. Près de 12 000 habitants étaient bloqués chez eux, dans le sud du Mont-Dore. Un important dispositif de **navettes maritimes** reliant le Vallon Dore et Nouméa a été mis en place entre mai et décembre 2024. Ce dispositif inédit a été **financé intégralement par l'État** et mis en œuvre en lien étroit avec la **commune du Mont-Dore**, chargée du transport des biens, et la **Province Sud**, chargée du transport des personnes. Le financement des navettes maritimes a généré un coût de **839 millions de FCFP (environ 7 millions d'euros) pour l'État**.

L'axe routier est demeuré impraticable à la circulation jusqu'à la fin septembre en raison d'une mobilisation soutenue des émeutiers retranchés à Saint-Louis. Entre mai et septembre 2024, près de 300 tirs ont ainsi recensés à l'encontre des gendarmes engagés pour rétablir l'ordre. Sur cette même période, 61 car-jackings ont été dénombrés, faisant systématiquement l'objet de procédures judiciaires.

Grâce à un niveau exceptionnel d'engagement de la gendarmerie nationale, un dispositif spécifique permanent de sécurisation de Saint-Louis (verrous) était activé jour et nuit, et a nécessité l'engagement de plusieurs centaines de gendarmes et de dizaines de véhicules de protection. L'engagement des forces et le dialogue avec les parties-prenantes ont permis début 2025 de rétablir complètement la circulation. Le dispositif de sécurisation de la gendarmerie reste toutefois d'actualité, mobilisant aujourd'hui encore **4,5**

escadrons de gendarmerie mobile (environ 300 gendarmes) déployés sur le secteur pour assurer une présence permanente et continue de jour comme de nuit.

Chaque nuit, des **opérations de déblaiement** sont réalisées par les gendarmes et des entreprises locales réquisitionnées par l'Etat pour nettoyer la route des détritits laissés sur la voie, et ainsi permettre la fluidité de la circulation. Le financement des opérations de nettoyage quotidien de la RP1 a généré un coût moyen de 213 000 FCFP par jour, soit **6.5 millions de FCFP par mois (54 000 euros)**. L'État avait également déployé du 2 septembre 2024 au 14 octobre 2024 des moyens pour assurer la **continuité du système de soins**, via une **permanence médicale** le week-end dans le secteur de LA COULEE, confiée aux médecins militaires de la Brigade des Pompiers de Paris et un **soutien opérationnel au SAMU** assuré par le service médical des armées basé à Plum.



Enlèvement des déchets, nettoyage de la zone

- Les contrôles routiers

En 2024, le Haut-commissaire avait donné pour instruction aux forces de sécurité d'accentuer encore une fois leur présence sur la voie publique. Malgré la situation complexe du territoire, les forces de l'ordre ont pu reprendre significativement les contrôles routiers depuis la fin d'année 2024.

Au total, ce sont **2 148 contrôles routiers** réalisés en 2024. Cette diminution du nombre de contrôles routiers est justifiée par la période d'instabilité de plusieurs semaines qu'a traversée la Nouvelle-Calédonie à partir de mai 2024, les forces de l'ordre étant pleinement mobilisées sur le maintien de l'ordre public.

On note également une baisse significative du nombre d'infractions relevées sur le territoire **soit -36% en zone police** (7 852 infractions sur l'année) et **- 49% en zone gendarmerie** (11 625 infractions sur l'année).

En zone police, le volume des CEA atteint 742 faits constatés soit une augmentation de 53 % pour l'année 2024 contre 486 pour la même période 2023 et 621 pour 2022. Les contrôles d'alcoolémie sont en baisse de 55 % par rapport à la même période 2023 (87 contrôles d'alcoolémie lors de 2024 contre 194 en 2023).

Des actions spécifiques sont également réalisées afin de **lutter contre les rodéos urbains et les véhicules « sono »** qui sont réapparus à la suite de la levée du couvre-feu.

Le volume des infractions relatives aux excès de vitesse constatés en 2024 (528 excès de vitesse) est en baisse de 55 % par rapport à 2023 (1 183 excès de vitesse). Le volume de contrôles de vitesse en 2024 diminue de 43% avec 104 contrôles contre 181 en 2023.

En zone gendarmerie, ce sont plus de 27 965 heures consacrées par les gendarmes à la surveillance du réseau routier et la gestion des flux qui ont permis de relever **11 625 infractions routières dont 4 880 IGGA** (infractions graves génératrices d'accidents).

En 2024, **les infractions les plus relevées sont les conduites sans permis (1 940 infractions) et les alcoolémies (1 303 infractions)**. Elles sont suivies par le non port de la ceinture de sécurité et l'absence de dispositif de sécurité pour enfants (1 246 infractions), les excès de vitesse (1 219 infractions), l'usage de téléphone portable ou de distracteurs (607 infractions) et enfin des infractions dangereuses liées aux règles de priorité (366 infractions).

Les dépistages d'alcoolémie réalisés sont en baisse (-41%) et ont donné lieu à 1 303 infractions, soit 30 % de moins que 2023. Les dépistages de stupéfiants, bien qu'en baisse (-21%), ont permis de relever 278 infractions, soit quasiment le même nombre qu'en 2023 (291).

Les rétentions de permis de conduire sont en baisse de -30% avec 599 rétentions en 2024 contre 858 en 2023. De même pour les immobilisations, qui enregistrent une baisse avec 951 immobilisations en 2024 et 1439 en 2023.

Enfin, des opérations de contrôles des flux sont réalisées conjointement avec les effectifs de la police nationale et de la gendarmerie nationale **sur les axes majeurs du grand Nouméa, de manière à contrôler massivement tous les véhicules y circulant**, chaque force étant positionnée dans sa zone de compétence.

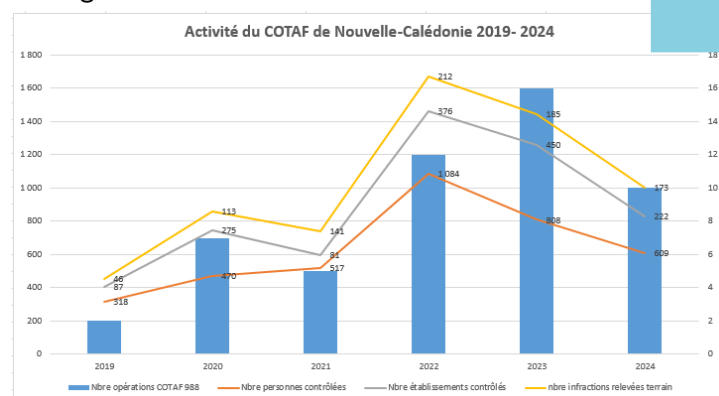
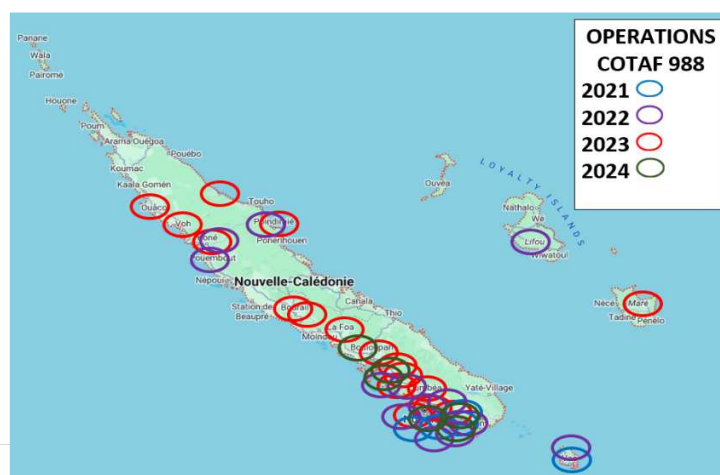
- Le COTAF

Le COTAF, comité opérationnel territorial anti-fraude de Nouvelle-Calédonie, a été créé le 7 novembre 2019 pour lutter contre les fraudes portant atteinte aux finances publiques et contre le travail illégal. Les objectifs stratégiques sont la détection des fraudes, la réponse globale et concertée des services, l'amélioration des contacts entre services et l'organisation d'opérations conjointes.

Il est placé sous la co-présidence du Haut-Commissaire de la République, du Procureur de la République et du Président du gouvernement de Nouvelle-Calédonie.

En 2024, les instances de gouvernance et de pilotage ont été réunies à trois reprises : Cotaf restreints les 30 janvier et le 20 septembre, et Cotaf plénier le 18 avril.

Ce travail de coordination, sous pilotage du procureur de la République, a permis d'organiser 10 opérations inter-services de contrôle sur le terrain. A cette occasion, un nouveau protocole de communication et d'échange d'informations entre partenaires a été signé et mis en œuvre.



Au cours de ces opérations, **7 membres de droits du COTAF ont participé** (Haut-commissariat, DTPN, Gendarmerie, Douanes, CAFAT, DTEFP, DSF), mais également des services invités comme le CNAPS, la DITTT, les polices municipales, le SIVAP, la DAVAR.

Les priorités énoncées en Cotaf plénier d'avril 2024 :

- **La lutte contre le travail illégal**, en ciblant les secteurs prioritaires tels que BTP, hôtellerie, restauration, services aux entreprises, agriculture, transport routier... ;
- **Le contrôle des nakamals, bingos sauvages et établissements de nuit** ;
- Elargir la **présence géographique** des contrôles COTAF sur l'ensemble du territoire ;
- Développer les actions de **contrôle sur la fraude à la défiscalisation**.

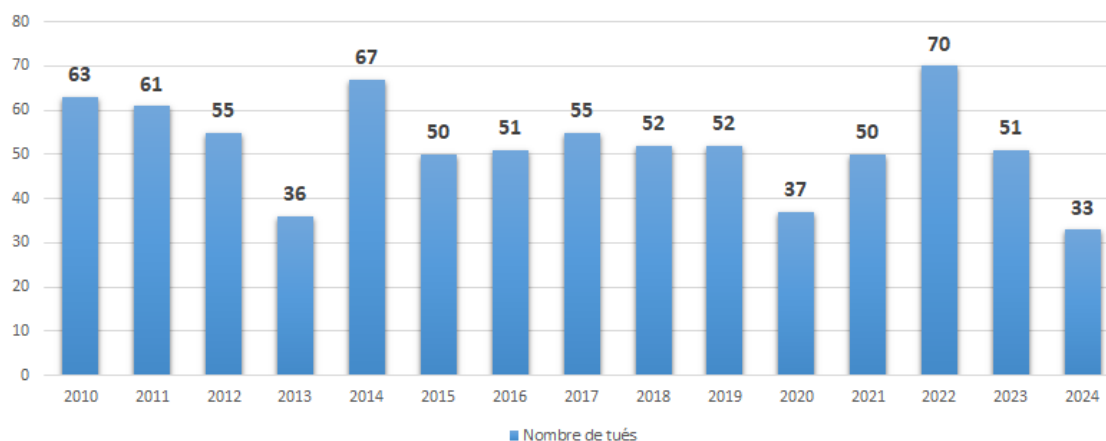


Suite aux émeutes et dégradations, **des actions spécifiques ont été organisées face aux risques nouveaux** observés : en particulier trois opérations de contrôle de l'**activité de sécurité privée** (en coopération avec la mission sur le territoire du CNAPS Conseil national des activités privées de sécurité), deux opérations portant sur le **port autonome de Nouméa** et une opération de contrôle de l'**utilisation du carburant détaxé** sur les véhicules professionnels à la Tontouta.

2) Des actions en matière de sécurité routière

La délinquance routière constitue l'un des fléaux majeurs de la société néo-calédonienne. En 2024, **33 personnes ont perdu la vie dans un accident de la route sur le territoire** (contre 51 tués en 2023 et 70 en 2022), et **près de 64% ont moins de 35 ans**. Pour autant, toute comparaison avec 2024 doit être mesurée, l'année 2024 ayant été marquée par une grave crise de l'ordre public, qui a nécessité plusieurs mesures des autorités, dont notamment la mise en place de couvre-feux jusqu'au 02 décembre 2024.

Nombre de tués au 31/12 chaque année depuis 2010



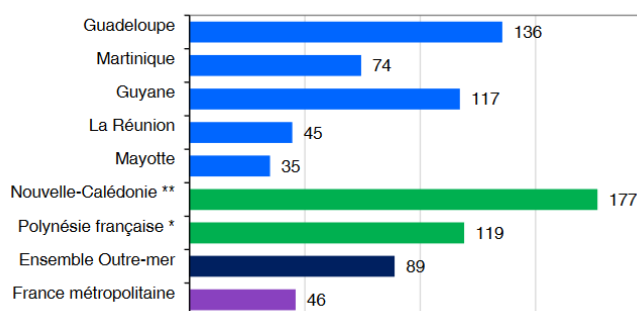
Source : Observatoire de la sécurité routière Nouvelle-Calédonie

Le constat de l'accidentalité routière sur le territoire repose sur les points ci-dessous (sources : observatoire de la sécurité routière NC) :

- Un taux de mortalité routière dramatique, 50 décès en moyenne par an;
- Les accidents mortels impliquent davantage des usagers de 18-34 ans ;
- Les accidents mortels surviennent en fin de semaine et le week-end, sur l'ensemble du réseau routier ;
- L'accident mortel survient dans un contexte de conduite sous l'influence de l'alcool et de substances psychotropes, de vitesse excessive, de non port de la ceinture.

En moyenne, entre 2020 et 2024, 177 personnes ont été tuées par million d'habitants (t/Mhab) en Nouvelle-Calédonie ; ce chiffre est presque quatre fois supérieur qu'en France métropolitaine (46 t/Mhab) :

Mortalité moyenne annuelle par million d'habitants
Outre-mer (période 2020-2024)



Source : ONISR données définitives jusqu'en 2023, données provisoires 2024
Données relatives aux accidents corporels enregistrés par les forces de l'ordre, dans les DROM, COM et NC

Quatre principaux facteurs sont à l'origine des accidents mortels : les **conduites addictives**, dont l'**alcool** dans 62% des cas et le **cannabis** dans 58% des cas, la **vitesse excessive dans plus de 83% des cas**; le **non-port de la ceinture de sécurité** est également présent dans 58% des cas (source OSRNC).

Comme l'année dernière, des opérations mensuelles de contrôles thématiques (port de la ceinture, état des pneumatiques, alcool au volant, vitesse...) ont été organisées pendant le premier semestre 2024 par les forces de l'ordre et médiatisées. Ces actions ont été bien accueillies par la population et ont permis de développer une certaine culture de la sécurité routière via les reportages et articles de presse.

Crédits sécurité routière 2024

Cette année, la **loi de finances 2024** avait consacré des **crédits aux territoires ultramarins au titre de la sécurité routière**. Une enveloppe d'un montant de près de 175 000€ a ainsi été attribuée au Haut-Commissariat. Ces crédits ont permis de financer, ou de cofinancer en collaboration avec le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et le Parquet, des **actions de sensibilisation et de communication**, de participer à l'achat de matériel dans le cadre d'opérations de contrôles ou d'actions de prévention, et de **répondre ainsi aux besoins en termes de lutte contre la délinquance routière**.

Parmi les projets financés :

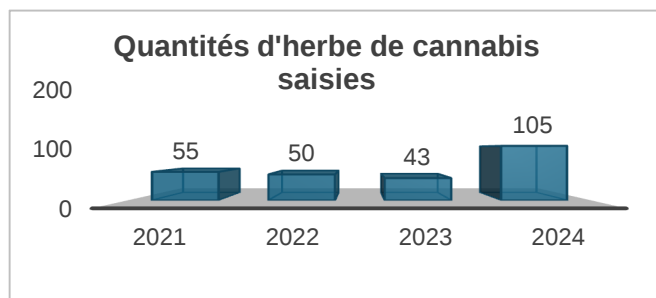
- participation à l'achat d'un second **simulateur choc frontal par l'association de prévention routière de Nouvelle-Calédonie (APR NC)**. Cet outil pédagogique est largement utilisé sur l'ensemble du territoire et permet d'assurer une sensibilisation auprès d'un large public. En 2023, cet outil a été utilisé auprès de 6 500 personnes (scolaires, étudiants, entreprises, institutions, grand public, organismes d'insertion...) sur les trois provinces.
- participation au remplacement du « **sécurité bus** » du **gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** : véritable outil de sensibilisation, ce véhicule itinérant équipé de malles pédagogiques permettant les animations de sécurité routière, a été brûlé lors des exactions de mai 2024.
- participation à la mise en place de **séances de théâtre-forum interactives et participatives sur des sujets de sécurité routière par l'association Pacifique et compagnie** : quatre scènes imaginées, notamment autour du comportement au volant et des consommations addictives, seront proposées auprès de différents publics (lycées, université, foyers, maisons de quartiers, associations...).
- participation aux **journées de sensibilisation sécurité routière de l'association Triathlon Nord NC** pour les enfants de 8 à 13 ans sur la zone VKP (Voh, Koné, Pouembout) notamment.
- participation aux **séjours de prévention et de sensibilisation à la sécurité routière organisés par la mairie de Bourail**, lesquels représentent une véritable approche pluridisciplinaire et partenariale vers une insertion socio-économique des candidats sélectionnés.

Le plan d'actions du conseil calédonien de la sécurité, qui comporte 24 recommandations, est mis en œuvre depuis 2023. Les forces de l'ordre s'attachent également à des actions de sensibilisation en milieu scolaire, auprès de publics choisis, ainsi que dans le cadre du service national universel (SNU). Par ailleurs, un réseau de proximité, intégrant des personnes de la société civile (enseignants, pompistes, gérants de bar) se met en place.

3) Des actions en matière de lutte contre les stupéfiants

En Nouvelle-Calédonie, l'usage, la culture et la revente d'herbe de cannabis constituant la majeure partie des infractions relevées. Localement, le trafic de cannabis tend à s'organiser principalement entre la côte Est et le Grand Nouméa et avec l'apparition, depuis 2020, de plateformes internet de mises en relation entre acheteurs et vendeurs, notamment par des groupes dédiés sur Facebook.

Chargée de la régulation des flux et du contrôle des marchandises, la douane joue un rôle majeur dans la **lutte contre le trafic de stupéfiants**.



En 2024, la douane établit un nouveau record avec la **saisie de 105 kilos d'herbe de cannabis** qui demeure, de loin, le psychotrope le plus consommé en Nouvelle-Calédonie et qui représente la majeure partie des infractions relevées. Cette quantité jamais atteinte ni égalée par le passé illustre la **pertinence des moyens mis en œuvre** et souligne l'efficacité de la **coopération interservices**. Sur le terrain, elle se traduit par une complémentarité des compétences et des moyens comme illustré par plusieurs dossiers

qui débutent par un contrôle et la découverte de produits stupéfiants par les services douaniers,

l'obtention d'aveux et l'identification de la provenance des produits par la police judiciaire (DTPN) et l'arrachage des plans par la gendarmerie.

Quant aux drogues de synthèse et cocaïne, en 2024, les effets du démantèlement de deux importants réseaux d'importation et de distribution mis en évidence par la douane en coopération avec la brigade des stupéfiants (DTPN) continuent à se faire ressentir. Les jugements rendus par le tribunal concernant ces deux affaires ont également contribué à faire baisser le trafic en envoyant un signal fort aux trafiquants (4,178 kg saisis et cinq personnes mises en cause). Néanmoins, au cours des dernières années, la tendance est à **l'augmentation de la consommation des drogues de synthèse**. Le marché calédonien demeure réduit mais il est soutenu par une population relativement aisée, qui dispose des moyens de se procurer des produits stupéfiants à prix élevés comme la cocaïne. L'action de la douane dans la lutte contre les narcotrafics qui transitent par le territoire ou qui empruntent nos eaux territoriales continue à porter ses fruits grâce au soutien des FANC qui fournissent les moyens dans le cadre de l'Action de l'Etat en Mer (AEM) et à la coopération engagée avec les services australiens.

La crise insurrectionnelle du 13 mai 2024 a entraîné une modification des modes opératoires mis en place localement par les trafiquants. En effet, les difficultés de déplacements et la présence accrue des forces de l'ordre sur le terrain ont freiné l'approvisionnement de l'agglomération du grand Nouméa en cannabis qui venait principalement de la côte Est et des îles. **Cette situation a entraîné une recrudescence de la production au sein de cette même agglomération par le développement de cultures « indoor ».**



Les **infractions relevées par l'action des services (IRAS)** concernent principalement les infractions liées aux stupéfiants, les recels et les ports d'armes prohibées.

En zone police, les IRAS sont en augmentation de 19 %, avec 1 859 faits constatés en 2024 contre 1 566 pour l'année précédente. Pour 2024, les statistiques dans le domaine de la lutte contre le cannabis indiquent une baisse des usages (- 7%) et des trafics (- 3%), mais une hausse des usages/reventes (+ 13%). En outre, il est observé des trafics davantage structurés chaque année.

En zone gendarmerie, les IRAS est en très forte progression de +50,9%, avec 1 842 délits constatés contre 1221 en 2023 (année qui avait déjà connu une hausse par ailleurs). Au total, ce sont 1 190 dossiers concernant les infractions sur la législation des stupéfiants qui ont été traitées en 2024, soit + 31,6 % par rapport à 2023. Il s'agit **majoritairement des faits d'usage**, à hauteur de 79 %.

Les trafics se traduisent essentiellement sur des faits de production, transport et cession d'herbe de cannabis venant pour majorité de la côte est, par voie routière. Ces enquêtes ont conduit à la saisie de plus de 78 kg d'herbe de cannabis. Enfin, l'action des patrouilles et des reconnaissances par le vecteur aérien a permis la destruction de 17 153 pieds de cannabis en brousse.

4) Des actions en matière de lutte contre le trafic d'armes

La présence d'armes en grand nombre demeure un défi majeur pour la sécurité du territoire et la stabilité de l'archipel. Pour cette raison, la lutte contre le trafic d'armes est une des priorités de la douane qui met en œuvre un plan d'action dédié à cette thématique et qui dans ce cadre a multiplié le nombre d'opérations engagées dans ce domaine.

Entre 2022 et 2024, le nombre de constatations liées aux armes et munitions a doublé, passant de 22 à 48. En 2024, la douane a saisi 14 armes de guerre ou de défense, contre 8 en 2023, soit une augmentation de 75 %.



La crise insurrectionnelle du 13 mai 2024 a conduit les services douaniers à renforcer la lutte contre le trafic d'armes grâce à un renforcement des moyens.

5) Des actions en matière de lutte contre les violences intrafamiliales

- La prise en charge des auteurs

Dans le cadre de la lutte contre les violences conjugales, un partenariat avec le Parquet de Nouméa et la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale de la province Sud a abouti à la mise en œuvre d'un **stage de responsabilisation des auteurs de violences conjugales** cofinancé par le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) depuis 2019. Il bénéficie notamment de l'appui de l'Etat à hauteur de 17 000€ en 2021, 20 000 € en 2022 et en 2023, et de près de 14 000€ en 2024. D'une capacité d'accueil de 15 stagiaires, le stage était initialement programmé à raison d'une session par mois. Dès 2022, le nombre de sessions a été augmenté à deux par mois, puis trois par mois depuis juillet 2023. En 2024, entre 2 et 3 sessions/mois ont été organisées.

Cette démarche révèle une réelle prise de conscience de la situation de violence dans laquelle les stagiaires évoluent quasi quotidiennement. Après une analyse du tribunal, le taux de récidive est évalué à seulement 5% parmi les participants présents depuis 2021 (données 2023).

En 2023, la création d'un **centre de prise en charge des acteurs de violences intrafamiliales** (CPCA VIF), cofinancé par l'Etat, le GNC et la Province Sud, et dont les locaux ont été mis à disposition par la SIC, avait été actée par l'ensemble des partenaires. Ce centre, géré par l'ARAVIF en lien avec le SPIP, a ouvert fin 2024, avec une capacité d'accueil de 10 places, et permet une prise en charge globale et partenariale des auteurs de violence dans l'objectif d'éviter une récidive. Cela consiste notamment à mettre en œuvre :

- Une mesure d'éviction immédiate du conjoint violent, dans le cadre d'un contrôle judiciaire, ce qui permettra à la victime et ses enfants de rester au domicile et de préserver leur cadre de vie ;
- Une prise en charge pluridisciplinaire (médicale, psychothérapeutique, socioprofessionnelle) de l'auteur de violence, avec une obligation de suivi.

Ce dispositif a déjà fait ses preuves. D'après l'ARAVIF, une enquête menée au CPCA de Tours démontre une réduction de la récidive des auteurs de 30 à 80%, et selon une étude belge, le taux de récidive est de 9% après une prise en charge similaire lorsque celle-ci est utilisée en alternative aux poursuites (36% lorsqu'elle intervient dans le cadre d'une condamnation pénale en assortiment d'un sursis probatoire contre 52% de récidive après une peine d'emprisonnement).

- L'hébergement d'urgence

En 2022 et 2023, le Haut-commissariat participe au financement d'un **dispositif de nuitées hôtelières sur l'agglomération pour les victimes et familles en situation de détresse** en cas d'insuffisance dans les structures dédiées, à hauteur de 15 000€ par an. En 2024, ce dispositif a été reconduit à hauteur de 5 000€.

- La protection des victimes

Afin de favoriser l'accès au droit, l'État a subventionné depuis 2019 plusieurs dispositifs d'accueil et d'aide aux victimes notamment des permanences juridiques assurées par l'Association pour l'Accès au Droit et l'Aide aux Victimes (ADAVI) sous forme de bureaux d'aides aux victimes au sein des sections détachées du tribunal de Koné et Lifou, mais aussi sur l'ensemble du territoire.

Les mesures législatives nationales ont été étendues au territoire. Ainsi, les mesures de protection (privatives de liberté) peuvent désormais s'accompagner de dispositifs de télédétection complémentaires, comme les téléphones grave danger (TGD) et les bracelets anti-rapprochement (BAR), cofinancés par le Haut-Commissariat de manière croissante depuis 2019. Aujourd'hui, huit TGD et trois BAR sont disponibles sur le territoire.

Par ailleurs, les forces de l'ordre ont mis en œuvre un plan de formation afin d'accueillir les victimes de façon bienveillante. Le **déploiement progressif d'un réseau d'intervenantes sociales** participe à **l'amélioration générale de l'accueil des victimes** pour un accompagnement humain et personnalisé.

En zone police, le Bureau de Prévention Partenariat Accueil des Victimes, composé d'un OPJ, d'une psychologue clinicienne et d'une intervenante sociale en commissariat, est dédié à l'accompagnement des victimes. Lors de la Journée Internationale de l'Elimination des Violences faites à l'Egard des Femmes, le

bureau s'est notamment mobilisé afin d'apporter au public les informations concernant l'accès aux droits des victimes, le réseau mis en place avec les associations et structures œuvrant à l'accompagnement et à la protection des victimes de violences conjugales.

En zone gendarmerie, la Maison de Confiance et de Protection des Familles, basée à Nouméa, a une triple ambition en matière de prévention et de protection. Elle permet notamment de sensibiliser les publics cibles, de protéger les victimes et suivre les situations sensibles. De plus, un référent VIF a été désigné dans chaque brigade territoriale et deux intervenantes sociales en gendarmerie (ISG), basées en Province Sud, sont en charge d'accueillir et d'orienter les victimes. A noter la perte d'un poste d'ISG en Province Nord.

Enfin, la **création de la salle Mélanie**, inaugurée fin 2024, permet aujourd'hui une **audition des mineurs victimes de violence adaptée**. Elle se situe au sein du service de médecine légale de proximité UMJP, au CHT, qui est le seul service calédonien à prendre en charge d'un point de vue médico-légal les victimes mineures.

6) L'intervention du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)

La dotation budgétaire annuelle du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) est en diminution par rapport à 2023, avec 211 471 € soit 25,2 millions XPF intégrant les crédits spécifiques dédiés au cofinancement des postes d'intervenants sociaux.

Ainsi, sur 36 dossiers déposés en 2024, **20 projets** ont été financés. Compte tenu des émeutes de mai 2024, certaines communes ont été contraintes d'annuler leurs projets, ainsi 4 actions n'ont pas pu être concrétisées.

Comme les années précédentes, une attention particulière a été portée pour le maintien des cofinancements aux actions pour l'amélioration de la **prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes**, priorité nationale depuis le Grenelle des violences conjugales de 2019, avec une évolution des crédits de ce volet de 11,8 % par rapport au budget 2023. Le poste d'ISG basé en province Nord, devait faire l'objet d'une nouvelle convention cette année. Pour autant il n'a pas été maintenu dans cette partie du territoire fortement touché par les violences intra familiales, sur décision du président de la province. Cependant un second poste a été créé en province Sud.

Plusieurs actions ont également été reconduites en matière de **prévention de la délinquance**.

Parmi les projets financés, le maillage territorial du **réseau d'aide et d'accueil des victimes** sur l'ensemble du territoire, à travers les dispositifs TGD (Téléphone Grave Danger) et BAR, les **bureaux d'aide aux victimes** à l'intention des populations isolées et le **stage de responsabilisation des auteurs de violences conjugales** restent prioritaires.

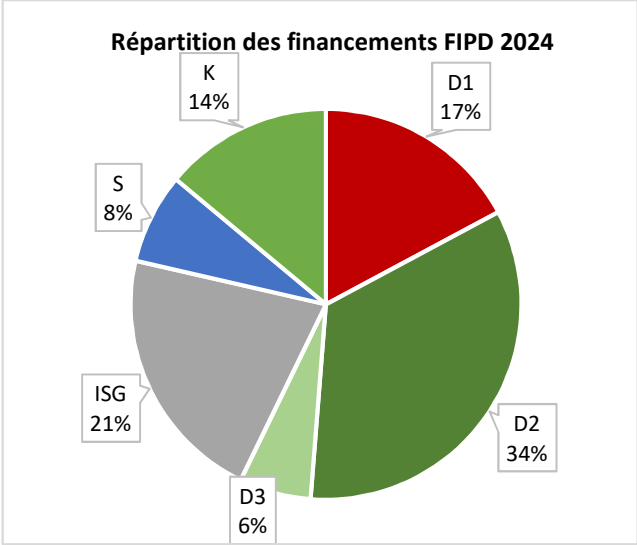
D'autres projets innovants méritent également d'être soulignés cette année:

- Dumbéa, la deuxième commune du territoire en nombre d'habitants a connu une explosion de la démographie urbaine, entraînant une profonde modification des habitudes de vies et des dynamiques sociales. L'urbanisation massive s'est accompagnée de l'augmentation des problématiques sociales avec notamment une importante consommation d'alcool et de cannabis, la multiplication des incivilités mais également la présence de personnes en état de précarité. Dans ce contexte, **la Croix rouge assure une action de médiation sociale au sein des logements sociaux**, en lien avec les trois bailleurs sociaux et la commune. Les principaux objectifs sont de favoriser le lien social, lutter contre les conflits sur les espaces communs, lutter contre les incivilités, orienter les habitants en cas de nécessité.
- **L'audition Mélanie**, du nom de la première petite fille à en avoir bénéficié est une procédure adaptée pour pouvoir entendre les mineurs victimes. Les enquêteurs sont alors en tenue civile pour ne pas impressionner l'enfant. Ils auditionnent le mineur dans une salle dédiée à cela, une salle au décor d'une chambre d'enfant avec de nombreux jouets. De plus ces salles sont équipées de caméra de vidéosurveillance ainsi que de micros, l'audition est alors filmée ce qui évitera à l'enfant de devoir répéter et donc de revivre sans cesse le traumatisme. Ce dispositif permet aussi à un pédopsychiatre de se tenir dans une salle de contrôle près de la salle d'audition et de surveiller et interpréter le comportement de l'enfant. La salle Mélanie se veut être un espace sécurisant où les échanges sont transparents, francs et sincères tant de la part de l'enfant que de l'enquêteur.

Enfin, les quatre communes de l'agglomération du Nouméa ont bénéficié de subventions contribuant à l'équipement des policiers municipaux (gilets pare-balles et caméras-piétons). Dans le contexte des

émeutes déclenchées en mai dernier, ces subventions ont permis un renouvellement et une modernisation des équipements des policiers.

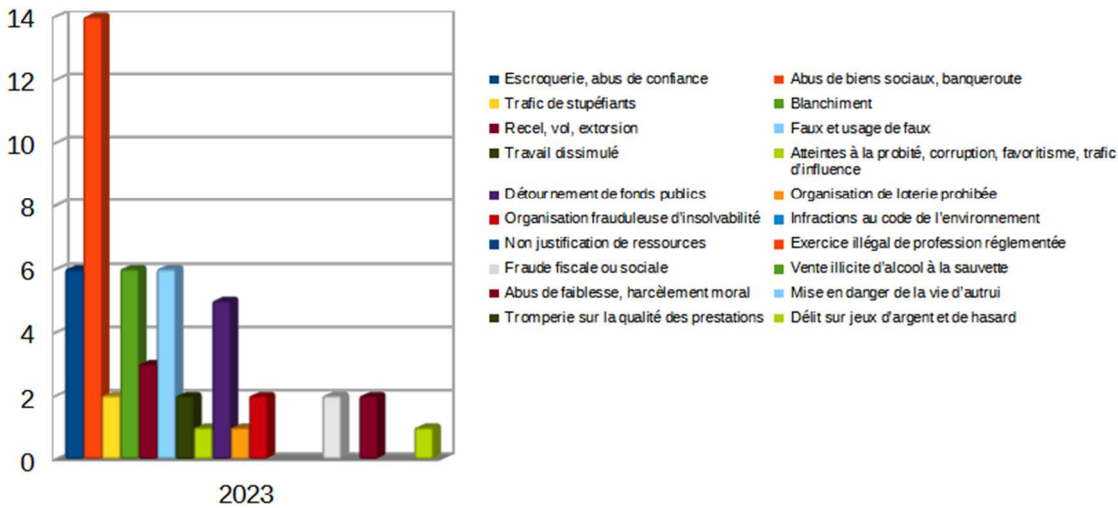
Programmes d'action	Nombre de projets financés	Subventions attribuées en XPF
D1 - Jeunes exposés à la délinquance	6	4 337 709 XPF
D2 - Prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes	6	8 597 494 XPF
D3 - Tranquillité publique	1	1 500 000 XPF
S - Equipement des polices municipales	4	1 885 442 XPF
K – Sécurisation des sites sensibles	1	3 517 900 XPF
ISG - Intervenant social en brigade de gendarmerie	2	5 396 659 XPF
Total général	20	25 235 203 XPF



7) Focus sur la délinquance économique

En 2024, 53 infractions ont été (et sont) traitées dans le cadre des procédures diligentées par le GIR au profit des unités supports. Les abus de biens sociaux, principalement, mais aussi les escroqueries et les procédures liées au blanchiment occupent une part importante des infractions traitées par le service et ce, dans des procédures complexes, car certaines regroupent plusieurs thématiques infractionnelles.

Répartition des procédures en portefeuille par infractions (année 2024)

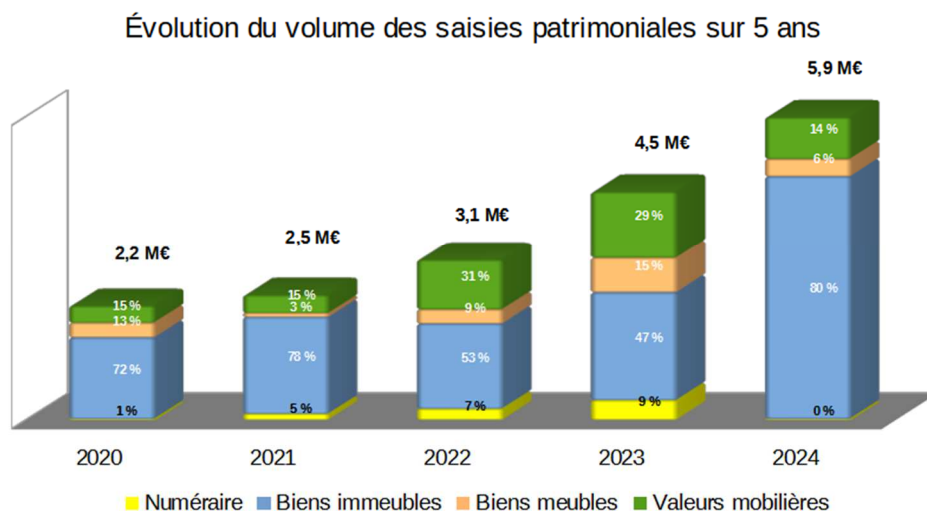


Depuis 2012, le montant global des saisies d'avoirs criminels réalisées par le GIR (Groupe Interministériel de Recherches), atteint la somme de 29 510 270 € pour 13 années d'activité.

L'évolution irrégulière du montant annuel saisi depuis 2012 s'explique par l'absence de réseaux criminels organisés sur le territoire d'une part et la diversité des profils auteurs des dossiers traités par le GIR de Nouméa.

De 2019 à 2021, il est constaté une certaine régularité du montant des saisies en avoir criminel aux alentours des 2,3 millions d'euros. Puis, ce montant augmente, passant à plus de 3,1 millions d'euro en 2022 et dépassant les 4,5 millions d'euro en 2023 qui devenait même une année record. Contre toute attente, ce record a été dépassé en 2024, en atteignant presque la barre des 6 millions d'euro de saisies en avoirs criminels.

En effet, les saisies réalisées en 2024 s'élèvent à 5 984 765 € soit une hausse de près de 33 % par rapport à 2023 qui enregistrait déjà une hausse de 43 % par rapport à 2022.



Concernant la répartition selon le type des biens appréhendés, 80 % du montant saisies en avoirs criminels en 2024 concernent des biens immeubles (bâtiments, terrain pour un montant de **4 802 480 €**), 14 % concernent des comptes bancaires et de produits de placements et 6 % des biens mobiliers (16 véhicules dont des engins de chantier, un bateau et sa remorque, et ce, pour un montant global de **820 500 €**). **Cette année encore, la part des saisies immobilières est majoritaire sur le montant des avoirs criminels: elle atteint les 80%.**

Lutte contre l'économie souterraine : Un engagement avec les partenaires

➤ **La Direction Régionale des Douanes en NC**

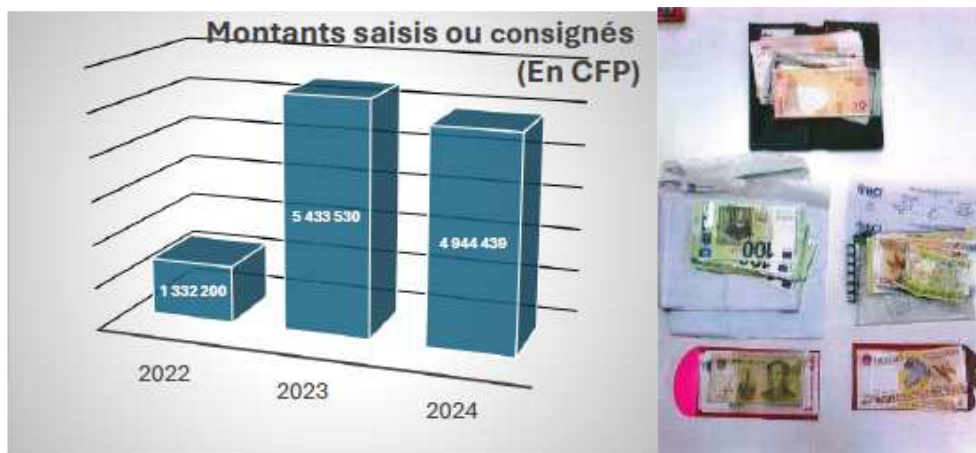
La mise disposition d'un agent de liaison auprès du Groupe Interministériel de Recherches (GIR) facilite l'échange d'information entre les services enquêteurs et renforce l'action des douanes dans ce domaine.

La fraude économique : augmentation record des droits et taxes redressés

La mobilisation des services douaniers dans la recherche de la fraude économique et la protection d'une concurrence loyale entre opérateurs, a mise à jour des schémas de fraude bien établis de fausses factures et de manipulation de comptabilité et des fraudes importantes concernant l'origine, l'espèce et la valeur des marchandises déclarée. Les enquêtes menées ont abouti à un montant de droits et taxes redressés record en 2024 (609 689 188 francs pacifiques).

Fraudes financières : une nouvelle stratégie mise en place depuis juillet 2024

L'action de la douane s'inscrit dans le cadre de la nouvelle stratégie nationale de lutte contre les flux financiers illicites du 29 juillet 2024 qui est déclinée localement et qui fait partie des objectifs assignés aux services douaniers pour 2025. Cette stratégie vise cinq priorités opérationnelles dont le renseignement, le ciblage, le contrôle, l'enquête et la politique contentieuse avec pour objectif la recherche active du délit de blanchiment douanier. Dans cette perspective, 31 fonctionnaires des douanes ont été formés à la sécurisation des procédures financières.



➤ La Gendarmerie Nationale

En 2024, les avoirs criminels réalisés par la gendarmerie s'élèvent à 301 680 euros, soit une baisse de 90,5 % par rapport à 2023 qui était une année référence.

La gestion du contentieux financier a souffert également de la crise, la fonction investigation étant orientée principalement vers tous les faits liés aux émeutes.

➤ La Direction Territoriale de la Police Nationale

En 2024, les saisies ont été majoritairement obtenues dans le cadre de deux dossiers financiers traités en co-saisine avec la DTPN pour un montant total de **5 685 330 €, soit 95 %** des saisies sur l'année. La DTPN a, de ce fait, augmenté significativement ses saisies d'avoirs criminels en 2024.

III. PLAN DE RESTAURATION DE LA SECURITE DU QUOTIDIEN

1) Stratégie de contrôles renforcés sur la voie publique

Elle a pour objectif de lutter contre l'impunité et le sentiment associé et s'articule autour des :

- Lutte contre les atteintes aux biens

La lutte contre les atteintes aux biens reste une priorité de l'État.

Sur le volet répressif, les opérations anti-délinquance vont se poursuivre sur des zones et des périodes déterminées, sensibles aux sujets de sécurité, notamment en termes de cambriolages et de vols de voiture. **La présence sur la voie publique constituera l'indicateur de référence**, en identifiant bien les lieux et les créneaux horaires qui supposent la plus grande vigilance.

Les vacances scolaires feront ainsi l'objet d'une vigilance particulière, notamment en brousse.

En matière de cambriolage dans les locaux d'habitation, ces secteurs font dès à présent l'objet d'une attention particulière avec un renforcement des patrouilles sur un créneau diurne avec une intensification en fin d'après-midi / soirée. Le travail d'identification des modes opératoires et de rapprochement a été rappelé au sein des services d'enquête et l'engagement de la PTS est systématique.

S'agissant des vols de véhicules, là encore, le travail de voie publique sera renforcé par un exhaussement des opérations de contrôle routier avec ouverture de coffre.

Le travail des forces de l'ordre sera orienté vers **la lutte contre la délinquance dans les quartiers sensibles**, l'appui aux unités d'enquête et la **lutte contre les stupéfiants de voie publique**.

Deux services ont été créés en 2024/2025 par la DTPN pour rendre plus efficace encore le travail des policiers dans la lutte contre la délinquance, la sécurité routière et pour l'ordre public.

La brigade des moyens aériens a été créée le 20 janvier 2025 pour disposer des drones en appui aérien :

-sur des missions de police administrative (prévention des atteintes aux personnes et aux biens, régulation des flux de transports...)

- sur des missions de police judiciaire (recueil de preuves de la commission d'infraction, filatures...).

La BMA pourra également être engagée dans le cadre de la lutte anti-drones.

La Police Nationale a désormais à sa disposition 4 drones opérationnels et 6 télé pilotes pour appuyer les policiers de terrain dans la lutte contre la délinquance et les dispositifs d'ordre public.



Par ailleurs, en 2025, **l'Antenne OFAC (office anti-cybercriminalité) de Nouméa** apportera une plus-value significative dans la lutte contre la délinquance numérique grâce à plusieurs avancées :

-nouveau logiciel pour l'appui en exploitation technique aux enquêteurs de la PN comme des partenaires comme les douanes.

-appui opérationnel pour les dossiers plus complexes.

En combinant expertise humaine et technologie de pointe, l'Antenne OFAC de Nouméa jouera un rôle central dans la prévention et la répression de la délinquance qu'elle soit numérique ou de droit commun.

Sur le volet prévention, le travail collaboratif avec les acteurs et particulièrement les maires sur le volet prévention de la délinquance doit se poursuivre à travers les contrats locaux de sécurité afin de définir des priorités d'action.

La dimension partenariale reste particulièrement présente dans l'orientation des unités de la filière voie publique. Les actions menées sur les thématiques essentielles continuent à s'effectuer en corrélation avec les diagnostics établis lors des différents GPO : stupéfiants, squats, encombrants, visibilité, violences.

Dans le cadre du rapprochement police / population, le chef des commissariats de secteur, référent GPO, privilégie le contact direct avec les partenaires et les chefs d'unités pour décliner rapidement les opérations de terrain en lien avec la problématique soulevée.

2) En matière de sécurité routière

La grande majorité des accidents de la route sur le territoire est la conséquence d'un comportement irresponsable de certains usagers de la route et il convient donc d'orienter des programmes d'actions qui visent à atteindre une modification des comportements, par l'éducation et la prévention dès le plus jeune âge. En lien avec la Délégation Interministérielle à la Sécurité Routière, les résultats d'une **étude de sociologie** sur les comportements locaux en Nouvelle-Calédonie devrait être prochainement finalisée, permettant de mettre en œuvre une **campagne de communication ciblée**.

Sur le volet « conduite sous l'effet de stupéfiants », afin de pouvoir lutter efficacement contre ce fléau et continuer à réduire la mortalité sur les routes, une réflexion est en cours sur l'achat d'un appareil spécifique permettant aux forces de l'ordre de réaliser des dépistages de stupéfiants de manière moins contraignante et d'effectuer ainsi du contrôle de masse. Enfin, en 2025, sous l'impulsion du Procureur général, **des stages de sensibilisation à la sécurité routière seront mis en œuvre soit dans le cadre d'une mesure alternative initiée par le parquet**, soit au titre d'une peine complémentaire prononcée par le tribunal. Ces stages, déployés sur une journée complète, permettront par le biais de réflexions et de travail en groupe d'apporter une meilleure prise de conscience des risques routiers.

- Renforcement des contrôles routiers par les forces de l'ordre

Comme en 2023, le territoire sera de nouveau marqué par une présence renforcée des forces de l'ordre avec la mise en place d'opérations répressives centralisées particulièrement en fin de semaine notamment sur **les conduites addictives, les dépassements de vitesse, le non port des équipements de sécurité et la conduite sans permis**. Une attention particulière sera notamment portée au **transport scolaire et transport de personnes**.

- Maillage du territoire par le déploiement des dispositifs de contrôle

La **lutte contre les excès de vitesse est une priorité** en matière de politique de sécurité routière sur le territoire. Début 2024, les forces de l'ordre du territoire ont été dotées de **radars mobiles compacts** (parifex nano-cam), acquis par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. Ces radars nouvelle génération utilisent la nouvelle technologie LIDAR. Ces appareils, qui mesurent la vitesse, de jour comme de nuit, grâce à un ensemble de lasers à balayage, et repèrent les différents types de véhicules et identifient un véhicule en infraction parmi le flot de circulation, n'ont pu être utilisés comme prévu en 2024. Aussi, ces radars seront **remis en circulation sur l'ensemble du réseau routier** afin de permettre un **rayonnement** et une **couverture géographique globale** dès le début de l'année 2025.

Par ailleurs, en ce qui concerne le déploiement de dispositifs de contrôle, notamment au regard des caractéristiques de l'accidentalité routière en Nouvelle-Calédonie, le travail engagé en 2024 pour **l'acquisition de radars de chantier**, sera relancé par le Haut-commissaire et la délégation interministérielle de la sécurité routière (DISR), en collaboration le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, la Province Sud et les communes concernées. Aussi, ces radars pourraient être mis en œuvre sur le territoire en 2025.

- Mise en œuvre de la procédure administrative d'immobilisation et de mise en fourrière

Cet objectif n'ayant pu être atteint en 2024, il sera reconduit en 2025. Ainsi, les forces de l'ordre mettront en œuvre sur le territoire la **procédure administrative d'immobilisation et de mise en fourrière de véhicules** au titre des articles L.325-1-2 et L.344-1-1 du code de la route. Celle-ci permettra notamment de pouvoir immobiliser les véhicules en cas de conduite sans permis, conduite sous l'emprise d'un état alcoolique ou après avoir fait usage de stupéfiants.

3) En matière de lutte contre les stupéfiants

Le trafic de **cannabis** sur le territoire, réputé peu organisé, évolue tant sur la production à grande échelle que sur les techniques de vente. Le profit engendré par ce type de trafic est attrayant et connaît une évolution exponentielle. Le vecteur d'internet et notamment des réseaux sociaux facilitent le trafic et la mise en relation de producteurs, vendeurs et consommateurs notamment par des groupes dédiés sur Facebook. La crise insurrectionnelle du 13 mai 2024, a entraîné une recrudescence de la production au sein de l'agglomération du grand Nouméa de cultures **dites « indoor »**. L'importation de **drogues dures** tend à se développer, en témoigne les saisies des deux dernières années. Pour 2025, l'ouverture de la ligne Nouméa/Bangkok présente une nouvelle menace. En effet, la Thaïlande concentre, avec le Myanmar et le Laos, les principaux producteurs d'héroïne dans le monde. Elle présente également un risque concernant l'importation de méthamphétamine et de kétamine.

Aussi, la direction des douanes a renforcé les moyens de détection, a procédé à la montée en compétence des équipes (techniques d'enquête, interceptions, filatures, livraisons surveillées), et a renforcé ses capacités techniques et opérationnelles.

Le COMGEND a créé le 1^{er} mars 2023 une **cellule chargée de la lutte contre le trafic de stupéfiants** qui aura pour mission principale d'enrayer le trafic local de cannabis. Parallèlement la cellule cyber du COMGEND est montée en compétence avec l'intégration d'un militaire formé aux différentes investigations sur Internet et détenant la qualification d'enquêteur sous pseudo.

En parallèle, la DTPN dispose de 6 enquêteurs venant constituer le groupe "stupéfiants".

Le trafic de stupéfiants contribue à la dégradation de la vie quotidienne des habitants des quartiers où il se déroule. Aussi, l'année 2024, a vu la mise en place **d'opérations « place nette »** (Bourail, Dumbéa, Nouméa) afin de lutter contre la délinquance dans certains quartiers pour assurer la sécurité des habitants. Ces trafics de stupéfiants génèrent en effet, une économie souterraine qui permet aux jeunes qui les pratiquent, de récupérer un revenu illicite certes, mais conséquent. **Ces opérations seront poursuivies en 2025.**

« **Place nette** » est un dispositif national sous l'impulsion du ministre de l'Intérieur et des Outre-mer, les forces de l'ordre déploient une stratégie en deux axes : renforcer les moyens d'enquête et occuper le terrain. L'objectif : ne laisser aucun répit aux délinquants. Les opérations « place nette » sont nécessairement accompagnées d'actions visibles et d'ampleur sur la voie publique. Elles sont réalisées en priorité sur les secteurs difficiles avec une dimension partenariale forte (polices municipales, bailleurs...).



13 mars 2024 – Dumbéa – 80 militaires de la gendarmerie, policiers nationaux et municipaux engagés

4) En matière de lutte contre les violences intrafamiliales

La prévention des violences intrafamiliales reste une priorité à l'échelle nationale. L'objectif préconisé par le comité de suivi du Grenelle de 2019 de disposer de deux postes d'intervenants sociaux par département est atteint en Nouvelle-Calédonie avec **3 postes** (1 ISC en zone police et 2 ISG en province Sud dont un poste ouvert depuis 2024). Face au constat flagrant du rôle essentiel des ISC et ISG dans le processus de repérage, d'accompagnement et de libération de la parole des victimes de violences intrafamiliales, l'État **maintient son soutien financier** aux collectivités partenaires dans la mise en œuvre des postes déjà en place.

Une **campagne de communication ambitieuse sur les dispositifs de protection des victimes** avec pour cible directe les bénéficiaires aura lieu au cours de l'année 2025. Cette campagne, pilotée par le cabinet du haut-commissaire, en lien étroit avec les services du gouvernement de la NC compétents en ce domaine, les services de police et de gendarmerie, et les partenaires institutionnels, aura vocation à toucher directement les victimes et personnes susceptibles d'être victimes.

5) En matière de prévention de la délinquance

Au terme de six années d'exercice du **Plan Territorial de Sécurité et de Prévention de la Délinquance** (PTSPD 2018-2023), le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et l'État entendent accorder une suite à ce premier plan territorial. Une décision motivée par le constat d'une délinquance dont le visage reste immuablement le même depuis 2018 : une délinquance juvénile d'appropriation, de plus en plus violente, dont le dénominateur commun est l'alcool dans 90% des cas.

S'appuyant sur le COPIL, un comité de pilotage regroupant les décideurs politiques, et sur le COTECH, un comité technique regroupant l'ensemble des coordinateurs « sécurité et prévention de la délinquance » de la Nouvelle-Calédonie, une démarche de co-construction des nouvelles orientations stratégiques a été

amorcée dès la fin du mois d'août 2023, avec comme objectif de proposer un nouveau plan opérationnel et pluriannuel pour la période 2024-2027.

Alors que le nouveau PTSPD avait été validé par la collégialité du gouvernement (avril 2024), les événements du mois de mai ont retardé sa mise en œuvre. **Un nouveau PTSPD 2025-2028 est en cours d'adoption.**

En lien avec les principales recommandations de l'évaluation du PTSPD 2018-2022, le "cahier des charges" de ce nouveau plan est relativement simple : à travers une démarche horizontale de co-construction, resserrer le nombre d'actions à une vingtaine, afin de garantir la nature territoriale du plan ainsi que le bon suivi et le pilotage pour chacune des différentes actions sélectionnées.



Par ailleurs, la dynamique provinciale et communale en matière de lutte contre la délinquance en suivant la **mise à jour des CLSPD et CPPD** doit être poursuivie. Les communes disposant d'un CLSPD inactif seront invitées à les réactiver.

De même, des **conventions de coordination et des protocoles de participation citoyenne entre l'Etat et les communes** pourront être mises en œuvre, au même titre que la commune du Mont-Dore dont la signature officielle a eu lieu courant février 2025. Le protocole de participation citoyenne permet notamment d'**associer les citoyens à la protection de leur propre environnement**.

Enfin, la **lutte contre les abus d'alcool doit reposer sur une véritable coordination entre les collectivités compétentes en Nouvelle-Calédonie**, en concertation avec l'État, les coutumiers et l'ensemble des partenaires pour garantir la prise en compte des propositions issues de la convention citoyenne. Une stratégie de communication conjointe et ambitieuse sur l'ensemble du territoire pourrait utilement être mise en œuvre par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et les services de l'Etat en lien avec la MILDECA.

6) En matière d'habitat précaire et de cohésion sociale

Cette priorité d'action répond tant à des problématiques d'enjeux sociaux que d'ordre public mais requiert une mobilisation de l'ensemble des acteurs en charge du logement social, de l'insertion et de l'habitat. Aussi, la dimension partenariale est une nécessité dans le contexte institutionnel calédonien. Outre les services de l'Etat, de la police et de la gendarmerie, il conviendra d'associer les services des provinces, des communes et du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie afin d'impulser une politique partagée sur le sujet.

7) En matière de circulation des armes sur le territoire

Un protocole destiné à encadrer et améliorer la coordination de l'action des polices administratives relative à la réglementation des armes a été signé entre le Haut-commissariat de la République et la direction régionale des douanes de Nouvelle-Calédonie le 19 février 2025.

Dans des perspectives de protection de l'environnement et d'ordre public, un travail sera également engagé entre l'Etat et les différents partenaires afin de réfléchir à une évolution de la réglementation nationale en matière d'acquisition de munitions de catégorie C en Nouvelle-Calédonie.

8) En matière de désinformation

Dans le prolongement du séminaire de restitution du rapport VIGINUM relatif aux ingérences informationnelles, le Haut-commissariat a organisé fin janvier 2025 une rencontre des services de l'État en Nouvelle-Calédonie en vue d'initier une dynamique de travail autour de la stratégie de lutte contre ces ingérences.



Lexique :

ADAVI : Association pour l'accès au droit et l'aide aux victimes

ARAVIF : Association de réinsertion des auteurs de violences intrafamiliales

BAR : Bracelet anti-rapprochement

BST : Brigade Spécialisée de Terrain

CAFAT : Caisse de compensation des prestations familiales, des accidents du travail et de prévoyance des travailleurs de Nouvelle-Calédonie

COMGEND : Commandement de la Gendarmerie en Nouvelle-Calédonie

COTAF : comité opérationnel territorial anti-fraude

CROSS : Cellule de renseignement opérationnel sur les stupéfiants

DAE : direction des Affaires économiques de Nouvelle-Calédonie

DCPP : Délégué à la cohésion police-population

DFIP : direction des Finances publiques de Nouvelle-Calédonie

DITTT : direction des Infrastructures, de la topographie et des transports terrestres de Nouvelle-Calédonie

DSF : direction des Services fiscaux de Nouvelle-Calédonie

DSI : Détachement de surveillance et d'intervention

DTE : Direction du travail et de l'emploi de Nouvelle-Calédonie

DTPN : Direction Territoriale de la Police Nationale

EGM : Escadron de gendarmerie mobile

FINIADA : Fichier National des Interdits d'Acquisition et de Détention d'Armes

FIPD : Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance

GIR : Groupe Interministériel de Recherches

GNC : gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

GST : Groupe de Sécurité de Proximité

GPO : Groupe de Partenariat Opérationnel

HCR : Haut-Commissariat de la République

IGGA : Infractions graves génératrices d'accidents

IPM : Ivresse publique et manifeste

ISC : Intervenant(e) Social(e) en commissariat de police

ISG : Intervenant(e) Social(e) en brigade de gendarmerie

LOPMI : Loi d'orientation et de programmation du ministère de l'Intérieur

OAD : Opérations anti-délinquance
ONISR : Observatoire national interministériel de la sécurité routière
PGM : Peloton de gendarmerie mobile
PSQ : Police de sécurité du quotidien
QRR : Quartier de reconquête républicaine
SIC : Société Immobilière de Nouvelle-Calédonie
SPIP : Service pénitentiaire d'insertion et de probation de Nouvelle-Calédonie
STPJ : Service Territorial de Police Judiciaire
TGD : Téléphone grave danger
TIG : Travaux d'intérêt général
VIF : Violences intrafamiliales
ZGN : Zone Gendarmerie Nationale
ZPN : Zone Police Nationale

Chiffres caractéristiques de la délinquance / source : SSMSI

Déclinaisons mensuelles et territoriales / source : données locales des services actifs de police et de gendarmerie.

Des écarts de cumuls sont possibles en raison des différentes sources de données notamment SSMSI obtenues après retraitement et consolidation des données détaillées issues des remontées des services des forces de l'ordre locaux.

Réalisé en collaboration avec les services du commandement de la Gendarmerie en NC, de la Direction Territoriale de la Police Nationale, du GIR et de la Direction Régionale des Douanes.